

# Des parcs naturels au Kamtchatka: quelle place pour l'environnement?

## Description

**Alors que la nature sauvage est l'un des principaux attraits du kraï du Kamtchatka, sa protection semble aujourd'hui en mauvaise posture face au développement industriel.**

Si le raïon de Bystrinski, au centre de la péninsule du Kamtchatka, a passé le cap de son 80<sup>e</sup> anniversaire, le parc naturel régional du même nom en est encore à sa prime jeunesse. Créé en 1995, ce dernier est un des héritiers de ce que l'on pourrait qualifier de « période favorable » en ce qui concerne la protection de l'environnement dans la région. La mise en valeur du patrimoine naturel s'est en effet avérée être une solution pour le développement économique de la région. Toutefois, l'idée d'une nature sauvage et préservée se heurte à l'essor du tourisme ou simplement aux intérêts des populations locales.



La création en 1995 de trois parcs naturels régionaux a été rapidement suivie par leur classification au patrimoine mondial de l'UNESCO (en 2001 pour le parc Klioutchevskoï créé en 1999). Ces parcs sont aujourd'hui réunis, avec plusieurs réserves de biosphère, sous l'appellation « volcans du Kamtchatka » donnée par l'UNESCO (cf. carte). Des ONG, telles UNDP (Programme des Nations Unies pour le Développement), GEF (Fonds mondial pour l'Environnement) et CIDA (Agence Canadienne de Développement International) se sont également lancées dans le financement de projets portant sur ces aires protégées (trouver des financements soutenables, établir des plans de management, aider les populations locales). Après une chute drastique des aides fédérales attribuées à l'administration du Kamtchatka et dont profitait les parcs régionaux, l'intérêt de la communauté internationale s'est révélé salvateur pour la politique environnementale dans la région. Cependant, depuis les années 2000, le développement industriel semble empiéter sur les territoires conquis par la protection de l'environnement. La crise financière de 2001 a en effet littéralement déplacé les intérêts du gouvernement régional vers des secteurs économiques plus avantageux. Entre développement touristique et renouveau industriel, quelle est aujourd'hui la place de l'environnement au Kamtchatka ?

## Les aires protégées au Kamtchatka : une mise en œuvre complexe

Si la péninsule peut se prévaloir d'un patrimoine naturel presque inviolé, c'est en partie grâce à la fermeture presque complète de ses frontières pour des raisons militaires jusqu'en 1991, raison à laquelle s'ajoutent la faible densité de population, la rareté des routes, l'espacement des villages et le faible développement industriel. Le contexte dans lequel s'inscrit la protection de la nature dans cette région est en effet fortement marqué par l'intérêt de l'État fédéral. La première réserve (*Zapovednik*) créée au Kamtchatka est celle de Kronotski en 1882, à l'initiative de scientifiques, mais par le biais du gouvernement militaire de l'Oblast de Primorskaïa dont dépendait alors la région. L'attribution par l'Unesco de statut de monument naturel à certains sites de la péninsule (*Natural Monuments*, pour la protection de patrimoines naturels à valeur universelle) commence, elle, dans les années 1980, et on peut supposer qu'elle est un effet de « *l'impact intérieur de la contrainte extérieure* » selon l'expression de Marie-Hélène Mandrillon. La pression occidentale en matière d'environnement commence en effet à se faire sentir. A *fortiori* après la dissolution de l'Union soviétique, le nouveau gouvernement de Russie devra se préoccuper de « diplomatie verte » pour asseoir ses positions.



Toutefois, ces monuments naturels, ainsi que les sanctuaires fauniques (*Wildlife Refuges, Zakaznik*) n'obtiendront à proprement parler un statut légal et une dimension environnementale qu'à partir de 1995. Dans la pratique, les espaces protégés se trouvaient auparavant soit sous la tutelle du comité d'État à l'Agriculture, soit sous celle de l'administration de la Chasse de la République fédérée de Russie. Le ministère de l'Environnement n'a en effet été créé qu'en 1990, et la loi fédérale sur la Protection de l'Environnement n'est entrée en vigueur qu'en 1991. La ratification d'une loi fédérale sur les « Aires spécialement protégées » suivra quelques années plus tard, en 1995, établissant ainsi le cadre juridique nécessaire à leur fonctionnement.

Aujourd'hui, c'est au total plus de 15 % du territoire de la péninsule qui est couvert par des aires protégées. On assiste ainsi à un certain morcellement du territoire au niveau régional, motivé par le soutien des populations locales, le développement du tourisme et la protection des écosystèmes. Mais ce découpage territorial n'est pas respecté au niveau fédéral. L'exploitation des saumons, constituant un élément clé du patrimoine naturel du Kamtchatka, est ainsi gérée par l'agence pour la Pêche qui dépend du ministère fédéral de l'Agriculture. Or, ce dernier oriente la pêche en fonction des retombées commerciales et ne se préoccupe pas des frontières des parcs naturels. En ce qui concerne le parc Bystrinski, les inspecteurs n'ont presque aucun pouvoir de sanction. Tout au plus peuvent-ils tenter de faire pression sur les différentes agences fédérales pour que celles-ci orientent leurs activités conformément aux objectifs du parc. Les rapports des missions d'UNESCO/UICN[1] ou de CIDA[2] ne sont pas des plus élogieux sur le sujet. Ils indiquent notamment que le nombre de personnes employées par les parcs naturels correspond à la moitié de l'effectif qui serait nécessaire. On peut lire en outre dans le rapport de CIDA que le parc Bystrinski n'existe pratiquement que sur le papier...

### Des objectifs difficiles à respecter

Ce jeu d'autorité entre le local et le fédéral laisse peu de chance aux revendications des acteurs locaux. Dans une lettre ouverte datant de 2004, Oleg Zaporotski (directeur du conseil des Itelmènes du Kamtchatka)[3] se plaignait de voir les intérêts de la population locale piétinés par les agences fédérales, et en particulier celle de la Pêche. Pourtant, les peuples enregistrés en tant que « peuples du Nord à faible effectif » avaient reçu des autorités municipales un droit de propriété sur les terres de leurs ancêtres, droit par ailleurs renforcé par l'acte fédéral sur « l'usage traditionnel des ressources », signé par le président V. Poutine en 2001. Ce droit n'a finalement jamais existé puisqu'il y manquait le

---

système exécutif permettant son application. De même, les forêts se trouvant à l'intérieur du parc appartiennent pour la plupart à l'entreprise des forêts de Bystrinski qui peut se permettre d'ignorer les objectifs de conservation du parc.

Lors d'une rencontre avec les représentants de l'UNESCO et de l'IUCN en 2007, les populations indigènes d'Esso, village de 2000 habitants situé au centre du raïon de Bystrinski, ont également mentionné le fait que la centrale hydro-électrique de la rivière Bystraïa empêchait la remontée des saumons. Il faut préciser que son implantation est antérieure à la création du parc naturel, et qu'elle fournit le raïon en électricité. En outre, alors que l'éducation des habitants en matière d'écologie fait partie des objectifs du parc, selon les rapports de mission, le contact est encore difficile à ce jour. Cela est à mon avis à nuancer par le fait que le directeur du parc, Igor Anatolevitch Kokorin entretient de très bonnes relations avec les habitants du parc, et que l'administration prend sa place petit à petit au sein du village et des réseaux sociaux. Les volontaires du parc, par exemple, s'intègrent très vite et participent à la vie sociale.

Seul parc habité de la région, le parc naturel régional Bystrinski n'a pas pour seule vocation la protection de la nature, mais également la conservation des traditions. La majorité de la population de la région vit en effet de l'usage des ressources naturelles (chasse, pêche, cueillette...). Dans le zonage du parc, des mesures spécifiques sont ainsi prises pour permettre notamment le pâturage des rennes. L'élevage du renne reste en effet une activité essentielle pour les Evènes de Bystrinski qui la pratiquent. Impliquant un mouvement constant, il permet un usage rationnel des ressources puisque les pâturages de lichen mettent à peu près trois ans à se reconstituer et sont très sensibles au changement climatique. C'est ce type d'activité traditionnelle que le parc entend protéger, mais a-t-il réellement les moyens de le faire ? L'élevage du renne a du mal à faire face à la perte du soutien de l'État et aux contraintes du marché, et, sauf à tenter de satisfaire le désir des touristes en quête de folklore, le parc peut difficilement faire le pari incertain de faire perdurer cette activité traditionnelle.

### **Un tournant dans la politique environnementale ?**

Depuis quelques années, le développement du secteur environnemental comme moteur de l'économie est tombé en désuétude. En effet, le comité du Kamtchatka pour la Protection de l'Environnement et des Ressources naturelles avait réussi à empêcher le développement des exploitations minières, ce qu'ont remis en cause la dissolution du ministère fédéral de l'Écologie en 2000 et le transfert conséquent de la tutelle des parcs au ministère fédéral des Ressources naturelles. C'est ainsi que les frontières du parc Bystrinski ont été modifiées pour imposer moins de contraintes à la société Kamgold qui exploite le gisement d'or d'Aga (Aginski) situé, comme la mine de Chanoutch (cobalt, cuivre, nickel), à la frontière du parc (cf. carte). Les impacts paysagers et biologiques de l'activité humaine commencent à être étudiés par la branche de l'Institut de géographie de Petropavlovsk et par la Ligue des Experts du Kamtchatka, qui nous dira ce qu'il en est réellement.

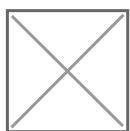
Malgré ce manque de popularité, les parcs naturels du Kamtchatka attirent de plus en plus les touristes. Cérémonieusement surnommée « Terre de feu et de glace », la région du Kamtchatka attire par l'imaginaire qu'elle suscite. En quête d'authenticité, les touristes sont invités à venir explorer cette terre mystérieuse où l'on peut grimper les volcans, pratiquer l'hélico, se laisser gagner par les vertus des sources thermales ou encore partir en « Aborigen Tour ». Ces voyageurs à la recherche d'aventure sont incités par les agences touristiques à venir découvrir cet « opéra sauvage »<sup>[5]</sup>. Et ce tourisme se concentre essentiellement dans les six aires protégées de la péninsule. Une étude touristique réalisée entre 2007 et 2008<sup>[4]</sup> montre en effet que les lieux de prédilection pour le tourisme sont les parcs naturels et les réserves (Zapovednik). Cela permet d'ailleurs à l'État fédéral de contrôler les déplacements, puisqu'il faut une autorisation spéciale pour se rendre dans ces zones.

Toutefois, aucune étude poussée n'a encore été réalisée pour connaître les impacts du tourisme sur les écosystèmes. De plus, le touriste aime la nature sauvage, mais il veut tout de même un chemin sous ses pieds. Or, les routes sont des voies ouvertes au braconnage et à la pollution par utilisation excessive d'ATV (véhicules tout terrain). La difficulté d'accès permettait en effet la sauvegarde des territoires. Que nous dira l'avenir de la région entre protection et promotion de la nature sur fond de relance économique ? Nous serions tenté, pour répondre à cette question, de reprendre les termes de Valery Kravchenko, auteur d'un livre retracant l'histoire du village d'Esso, « na esso radouga oupala » [un arc-en-ciel est tombé sur Esso] : entre la pluie et le beau temps, c'est bien un arc-en-ciel que l'on aperçoit.

- 
- [1] Comité du Patrimoine Mondial, Session 32, Rapport de mission n°765bis « Volcans du Kamtchatka », 2007.
  - [2] David Williams, Final CIDA Evaluation « CIDA-funded Sustainable livelihoods & Community Involvement Component », 2009.
  - [3] Les Itelmènes sont répertoriés en tant que «peuple du Nord à faible effectif».
  - [4] Marta Madsen et David Ostergen, *Kamchatka Visitor Survey*, 2008.
  - [5] Cf. [www.taiga-tundra.com](http://www.taiga-tundra.com)

**Photographie :** Frederik Baumgarten, colline Pionirskaïa au-dessus du village d'Esso, raïon de Bystrinski.

\* Camille FOSSIER est étudiante en Master 2 à l'EHESS, affiliée au CERCEC.



[Retour en haut de page](#)

**date créée**

01/12/2010

**Champs de Méta**

**Auteur-article :** Camille FOSSIER\*